

## **Sensibiliser les élèves de l'enseignement agricole à la préservation de la ressource en eau**

**Année scolaire 2025/2026**

### ----- **RÈGLEMENT** -----

Le présent document constitue le règlement de l'appel à projets conjoint 2025, initié par l'État - DREAL et DRAAF Bretagne et l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Son objet est de susciter des projets associatifs pour accompagner les établissements de l'enseignement agricole de la région Bretagne dans la sensibilisation à la ressource en eau.

**La date limite de dépôt des dossiers est fixée au mercredi 21 mai 2025**

Les demandes parvenant postérieurement à la date limite de dépôt ne seront instruites que si des crédits restent disponibles.

## **1. Le contexte et enjeux**

### **1.1 le contexte général**

L'eau est un bien commun à la fois vital et rare. Elle recouvre 72 % de la surface de la Terre, mais l'eau douce représente moins de 3 % du volume global d'eau sur terre. Dans ce faible pourcentage, les glaces et neiges permanentes sont encore majoritaires. Au final, ne sont utilisables pour les besoins de toutes les espèces terrestres, y compris les humains, que 0,7 % du volume total d'eau terrestre, comprenant les cours d'eau, les réservoirs naturels ou artificiels, et les nappes souterraines accessibles.

Le partage de l'eau doit prendre en compte de nombreux intérêts divergents et sa gestion est une entreprise délicate, car il faut tenir compte, dans un contexte changeant, de nombreux facteurs comme la pression démographique et touristique, le changement climatique, les pratiques industrielles et agricoles, l'évolution des cadres réglementaires, etc. Certains territoires ne pourront pas, à court terme, couvrir leur besoin en eau ou maintenir la qualité des eaux de surface. Il est essentiel aujourd'hui que la population s'approprie ces questions, car des solutions pérennes ne pourront être construites sans la participation de tous les usagers.

Il s'agit avant tout d'un défi planétaire et d'une responsabilité mondiale, cette ressource vitale étant soumise à des risques de pénuries et de dégradations qualitatives, avec d'immanquables répercussions sur la sécurité alimentaire, la santé et les conditions de vie de millions d'individus, en particulier les plus défavorisées.

Dans le cadre de la planification écologique, face aux tensions structurelles sur la ressource et aux difficultés rencontrées par certains bassins versants, la France s'est dotée en mars 2023 d'un Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau dans l'objectif de garantir de l'eau pour tous, de qualité et des écosystèmes préservés. Ses 53 mesures visent à répondre à trois enjeux majeurs : sobriété des usages, qualité et disponibilité de la ressource et amélioration de la réponse face aux crises de sécheresse.

Le 3<sup>e</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique publié le 25 octobre 2024 est venu compléter les mesures du Plan eau, en intégrant notamment les impacts prospectifs d'un réchauffement climatique à +2,7° en 2050 et +4° en 2100.

## 1.2 les enjeux régionaux

Malgré sa réputation arrosée, la Bretagne est confrontée à la variabilité de l'approvisionnement en eau. Son contexte géologique, avec un sous-sol constitué de roches dures anciennes influence profondément les chemins de l'eau. Les réservoirs souterrains ne représentent une capacité limitée de stockage et contribuent à l'alimentation des cours d'eau : ils sont particulièrement réactifs et certains font face à des risques d'intrusions salines. Le réseau hydrographique, particulièrement sensible aux risques de pollutions, alimente pour 75 % nos besoins en eau potable. Il est soumis à de fortes pressions, notamment liées aux activités agricoles et touristiques.

Les partenariats entre l'État, la Région, les Départements et l'agences de l'eau Loire Bretagne qui se sont développés dès les années 1990 ont permis d'obtenir de premiers résultats visibles, avec une baisse des teneurs en nitrates et une sortie des contentieux européens. Mais les enjeux en termes de qualité de l'eau sont toujours très présents en Bretagne : contaminations bactériologiques des eaux littorales, proliférations d'algues vertes, pollutions diffuses par les produits phytosanitaires, continuité écologique et morphologie des cours d'eau (notamment à l'est de la Bretagne).

La sécheresse de 2022 a par ailleurs entraîné une prise de conscience assez brutale de la vulnérabilité du territoire face aux aléas climatiques. Des restrictions d'usage ont dû être imposées par les Préfets des quatre départements, afin d'éviter des pénuries d'eau potable et une trop forte dégradation de la qualité de l'eau et des écosystèmes. Certains territoires ont malgré tout connu des ruptures d'alimentation et des conséquences délétères sur les milieux naturels.

Les automnes déficitaires en précipitation et les pics de chaleurs en période estivale pourraient se multiplier dans les années à venir, de même que les hivers particulièrement humides entraînant des phénomènes de crues. Le Plan breton de résilience pour l'eau a été adopté en mai 2024. Il comprend 6 axes : encourager la sobriété, mieux gérer la ressource, restaurer la fonctionnalité des milieux, optimiser les financements, anticiper les conflits d'usage et partager les connaissances.

La mise en œuvre de ces mesures nationales et régionales repose en grande partie sur une bonne appropriation des enjeux par l'ensemble des utilisateurs. Professionnels, élus, citoyens, doivent prendre conscience du caractère précieux de la ressource, par une appropriation des connaissances sur le grand et du petit cycle de l'eau, sur l'impact des activités humaines sur la santé des êtres vivants et des écosystèmes, pour que chacun ait un usage conscient et raisonné de la ressource,

Dans ce contexte, l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) est un levier essentiel pour initier les apprenants, tout au long de leur parcours d'éducation, à une dimension élargie des connaissances et à un usage raisonné et éclairé des ressources.

Les associations d'éducation à l'environnement jouent un rôle fondamental dans l'éducation et la sensibilisation des citoyens, par la promotion de comportements plus vertueux et plus respectueux nos écosystèmes. Elles peuvent également intervenir aux côtés des enseignants, en proposant des outils et parcours complémentaires aux programmes scolaires favorisant l'ouverture, la réflexion et l'esprit critique des apprenants.

### 1.3 les organisateurs :

**La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)** La DREAL met en œuvre la politique des ministères en charge de la transition écologique, du logement, des transports. Elle contribue à protéger (prévention des risques et des pollutions, préservation de l'environnement et de la biodiversité...), à anticiper et préparer l'avenir (mobilité, énergie, logement...) et à faire évoluer les comportements (éducation au développement durable...).

**L'agence de l'eau Loire-Bretagne** soutient des projets visant à garantir une gestion équilibrée de la ressource en eau et à atteindre ou préserver le bon état des milieux aquatiques : lutte contre les pollutions, restauration des cours d'eau, des zones humides et de la biodiversité, économies et partage de l'eau... Ces projets visent à mettre en œuvre les objectifs et priorités définis par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage), tout en contribuant à l'adaptation au changement climatique.

**La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)** met en œuvre la politique agricole, agro-alimentaire, forestière. Elle assure la qualité et la sécurité de l'alimentation, la protection des végétaux et la santé animale. Elle est aussi l'autorité académique de l'enseignement technique agricole du CAP au BTS pour les 3 réseaux : enseignement agricole public, enseignement agricole privé CNEAP et maisons familiales et rurales. Les formations dispensées couvrent plusieurs secteurs : production agricole, agroalimentaire, aménagement et environnement, services (commerce et à la personne). Les formations professionnelles peuvent être scolaires, par apprentissage et aussi en formation continue.

Dans le domaine de l'éducation à l'environnement, les acteurs institutionnels (service de l'État et opérateurs, collectivités territoriales) et les représentants des réseaux associatifs travaillent en partenariat pour développer et renforcer l'éducation aux transitions et de la mobilisation citoyenne. Un comité stratégique pour l'EEDD se réunit chaque année pour faire un bilan des actions mises en place et fixer les orientations prioritaires pour la Bretagne.

Depuis 2018, une convention pluriannuelle de partenariat entre la DREAL et la DRAAF prévoit la mise en œuvre appel à projet pour accompagner des projets innovants en matière d'EEDD et de créer des relations de travail plus étroites entre des établissements d'enseignement et les associations de protection de l'environnement.

En 2023, l'agence de l'eau Loire-Bretagne s'est associée à l'appel à projet, qui portait sur le thème de la préservation de la ressource en eau.

(<https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/sensibiliser-les-eleves-de-l-enseignement-agricole-a5837.html>)

Les résultats encourageants de cette expérimentation ont conduit les coorganisateur à reconduire l'appel à projet en 2025, en l'élargissant à d'autres établissements de l'enseignement agricole et à d'autres structures d'accompagnement.

## 2. Les bénéficiaires

Peuvent bénéficier d'une aide financière les **associations de type Loi 1901** à but non lucratif, agréées ou non, enregistrées au Registre National des Associations (RNA) et dont le siège social est implanté en Bretagne. Le présent appel à projets concerne les associations à compétences environnementales et éducatives, porteuses d'un programme ou d'un projet lié à la promotion de l'environnement et du développement durable, dont l'action proposée se développe sur le territoire régional.

Plusieurs associations peuvent intervenir de concert auprès d'un même établissement de façon complémentaire, selon leurs domaines de compétence. Elles devront dans ce cas présenter chacune une demande de subventions ou désigner l'une d'entre elles comme pilote du projet.

### 3. Les actions finançables et les priorités 2025/2026

Cet appel à projets vise à soutenir, durant l'année scolaire 2025/2026 la mise en place d'une démarche de pédagogie active auprès d'apprenants de l'enseignement agricole breton sur le thème de la ressource en eau ou de ses usages.

#### 3.1 : L'objectif :

L'objectif du présent appel à projets est d'accompagner les apprenants des filières de l'enseignement agricole et leurs enseignants dans une démarche de sensibilisation aux enjeux de la préservation de l'eau dans sa dimension quantitative et/ou qualitative, ainsi que l'accompagnement aux changements de pratiques, pour une gestion plus responsable de la ressource en eau. Les filières agricoles concernées sont les secteurs de la production, de l'agroalimentaire, de l'aménagement et des services.

Cet accompagnement doit conduire à la fois :

- à accroître la prise de conscience de la rareté des ressources en eau et de la nécessité de préserver les milieux aquatiques, la qualité des sols et le bocage, dans un contexte climatique incertains, changeant et plus soumis aux aléas ;
- Accompagner les apprenants et leurs enseignants dans une démarche de réflexion sur la raréfaction de la ressource, sur les usages et sur les leviers d'adaptation au changement climatique selon les filières. Pour les filières agricoles, une réflexion sera engagée sur les pratiques et sur les cultures ;
- Mener une ou plusieurs actions concrètes avec les apprenants et leurs enseignants, en les mettant au cœur de la démarche, destinées à lutter contre les pollutions domestiques ou économiques (production agricole, agroalimentaire...), à protéger la ressource en eau, à favoriser l'amélioration de la quantité et/ou de la qualité de l'eau en Bretagne, notamment par la mise en place et l'accompagnement de changements de pratique.

Selon les filières concernées de l'enseignement agricole, il pourra s'agir, par exemple de :

- Rencontrer, interviewer des acteurs spécialisés (membres de SAGE, commissions locales de l'eau, animateurs de bassin versant, chercheurs, bureaux d'études..., sur des sujets contextualisés et problématisés) ;
- Participer à des travaux de restauration de milieux aquatiques ou naturels et de préservation de la biodiversité (renaturation de cours d'eau, réhabilitation de zones humides, lutte contre l'érosion des sols, plantation/entretien de haies bocagères... ;
- mener une action en faveur de la préservation de la qualité d'eau destinée à l'alimentation humaine (protection de captage d'eau potable, eau de consommation domestique ou animale...)
- Participer à une action sur la qualité de l'eau de consommation, la préservation de la ressource : protection des captages, eau de consommation domestique, utilisation d'eaux non conventionnelles, réutilisation, pratiques agricoles vertueuses,...
- Participer à des études, programmes de recherches, démarches de sciences participatives ;
- Réaliser des diagnostics et proposer des plans d'actions liés à l'eau dans le cadre des exploitations agricoles des établissements ou du territoire, réduction d'intrants, utilisation de matériels de désherbage mécaniques, travail du sol, certification environnementale... ;
- Produire des outils de sensibilisation (film, livret pédagogique, plaquette d'information...) à destination de professionnels (agriculteurs, industriels, artisans, pêcheurs, élus...), ou du grand public ;
- Organiser un évènement autour de l'eau ou une action de sensibilisation des usagers sur le gaspillage, les pollutions plastiques, les produits chimiques, les liens avec la santé, l'alimentation, la biodiversité, l'urbanisme, l'agriculture, l'agroalimentaire, ...
- Mettre en place, pour les établissements proches des zones concernées, une sensibilisation sur la thématique de la prolifération des algues vertes et sur les moyens de lutte existants, à savoir notamment la réduction de l'utilisation des intrants et des fuites en nitrates.

### 3.2 : Calendrier :

Ce projet sera conduit selon plusieurs phases :

**a- Phase de préfiguration** : de mars à mai, en amont du dépôt du dossier de candidature

- Identification du ou des établissements partenaires et prise de contact avec les enseignants et/ou formateurs
- Préparation des grandes lignes du programme d'action avec les enseignants, en lien avec les écoresponsables de l'établissement et avec le plan local enseigner à produire autrement (PLEPA) le cas échéant ;

**- Date limite de dépôt des dossiers : mercredi 21 mai 2025**

Une commission de sélection des projets réunissant les trois organisateurs (DRAAF, DREAL et agence de l'eau Loire-Bretagne) aura lieu en juin.

Les projets retenus feront l'objet d'une information à la fin du mois de juin 2025.

**b- Phase de préparation du projet** : de juin à septembre 2025

- Identification des classes ou groupes concernés par l'accompagnement du référent de l'association, en lien avec les référentiels de formation ;
- Finalisation du projet éducatif en lien avec les enseignants et formateurs, les écoresponsables de l'établissement et avec le plan local enseigner à produire autrement (PLEPA) le cas échéant ;
- Programmation des séquences pédagogiques et interventions tout au long de l'année scolaire 2025/2026 : le programme d'action devra prévoir au minimum 3 séances réparties sur l'année scolaire, préparées et accompagnées par l'association ou un intervenant extérieur (atelier, débat, sorties terrains ...) ;
- Identification des apports pédagogiques possibles et préparation matérielle du projet : le programme devra prévoir des temps d'information/sensibilisation, et des temps pendant lesquelles les apprenants prépareront leur(s) action(s) ;
- Identification des éventuels acteurs/partenaires à associer au projet et des personnes de l'établissement impliqués ;
- Information de la collectivité locale et du porteur de l'accord de territoire (cf annexe 3) et proposition aux élus et aux services de s'impliquer dans le projet.

**c- Phase de mise en œuvre au sein de l'établissement** : de septembre/octobre 2025 à mai 2026

L'association accompagnera les apprenants et enseignants sur 3 séances minimum, à répartir sur l'année scolaire. L'objectif est d'accompagner les apprenants tout au long d'un cheminement progressif, partant du constat (sensibilisation aux grands enjeux de la ressource en eau) à une prise de décision : quelle action souhaitons-nous mener ? Les apprenants sont au cœur du projet.

**d- Phase de restitution et évaluation** : de juillet à octobre 2026

- Transmission des livrables aux coorganisateurs de l'AAP (cf. 2.3 : rapport méthodologique et vidéo)
- Transmission du Cerfa bilan financier au plus tard le 30 juin 2027 (**cerfa n°15059\*2 : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F3180>**).
- Communication sur le bilan de l'expérimentation.

### 3.3 : Livrables attendus :

**a** - L'association produira également un **rapport méthodologique synthétique et illustré permettant de faire une synthèse de la démarche**, (format pdf, 10 pages max), présentant

- x la méthode pédagogique
- x les parties prenantes du projet, les acteurs éventuellement rencontrés (élu, propriétaire du terrain, animateur de bassin versant, autres associations...)
- x les principales étapes de la mise en œuvre du projet, en précisant les méthodes utilisées à chaque étape, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées, l
- x des extraits littéraux de paroles des acteurs du projet, et en particulier des apprenants ;
- x l'éventuelle communication qui a pu être conduite autour du projet ;
- x les points forts : l'intérêt pédagogique de la démarche du point de vue des différents acteurs et les liens avec les enseignements ;
- x les points faibles : une rubrique « Si c'était à refaire... » exposant les points d'amélioration de cette expérience ;
- x Les suites envisagées et les conditions pour une démultiplication de l'action (par l'association et par le.s enseignant.e.s et/ou formateurs)

**b** - Une **vidéo amateur**, format court (2 à 3 minutes maximum) présentant les retours des apprenants sur cette expérimentation, sur leurs apprentissages et sur les travaux qu'ils auront réalisés. Ce support, qui peut être produit par les apprenants, vise en priorité à récolter le point de vue des apprenants sur leurs découvertes, leurs ressentis quant à la démarche mise en œuvre (méthodologie déployée, outils pédagogiques utilisés...), le bilan de l'expérimentation et les éventuelles propositions d'amélioration.

Les capsules vidéos, peuvent être réalisées au moyen de téléphones portables, tablettes ou tout autre matériel, pour recueillir le témoignage des apprenants tout au long de l'année scolaire, ce qui permet de mesurer le cheminement de leurs représentations et de leur ressenti sur l'action menée.

Un concours pourra être organisé en fin d'année scolaire pour élire les 3 vidéos les plus représentatives de l'expérimentation

Ces 2 supports (rapport méthodologique et capsule vidéo) seront transmis sous forme numérique à la fin de l'expérimentation. Ils pourront être publiés sur les sites internet de la DREAL, de la DRAAF et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, afin de partager cette expérience.

**Les auteurs de la vidéo et du rapport méthodologique s'assureront que les prises de vues, les illustrations, images utilisées, citations, respectent les droits d'auteur (droit de l'image et à l'image par exemple) ainsi que le règlement sur la protection des données personnelles.**

### 3.4 : Soutien et accompagnement :

Les référents de la DREAL Bretagne, de la DRAAF Bretagne et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne sont à la disposition des associations retenues, tant en phase de préparation du projet avec le ou les enseignant.e.s et/ou formateurs qu'en phase de mise en œuvre.

**Un comité de suivi des projets sera mis en place** : à minima, trois réunions seront réalisées entre les porteurs de projet, les enseignants et les financeurs :

- la première, en format visio, sera l'occasion de présenter le projet au démarrage effectif de celui-ci (octobre 2025)
- la seconde, format visio également, permettra d'échanger sur les avancées du projet et les éventuelles difficultés rencontrées (février 2026)
- la dernière, en présentiel, abordera les résultats obtenus pour chacun des projets (mai 2026)

D'autres réunions d'échanges entre les porteurs de projets, le.s enseignant.e.s et/ou formateurs, et les organisateurs pourront également être programmées si besoin, dans le courant de l'année scolaire.

### **3.5 : Sont exclus de l'appel à projets :**

- les demandes d'aides au fonctionnement courant des associations
- les actions de conseil personnalisé, les actions de formation à titre principal (concernant un public très restreint et de technicité élevée), le financement de points d'accueil ou d'information,
- les publications ou rencontres techniques destinées à un public trop restreint ou spécialisé ...
- les projets d'investissements (achats immobiliers, achat de gros matériaux, etc.), enrichissant l'actif de l'association et à caractère commercial
- les actions déjà financées par ailleurs par l'un des co-financeurs
- les projets incomplets ou transmis hors délai.

Nb : dans la mesure du possible les frais de déplacements sont pris en charge par les porteurs de projet. Le cas échéant, ils devront représenter une part minoritaire dans le budget global de l'opération.

## **4 - Obligation de publicité**

Les lauréats s'engagent à citer les financeurs et partenaires techniques lors de la diffusion de leurs actions. Ils veilleront à faire figurer les logos des financeurs dans toute publication relative au présent appel à projets.

## **5 - La sélection des projets**

Dans le cadre de cet appel à projets, la DREAL Bretagne, la DRAAF Bretagne et l'agence de l'eau Loire-Bretagne tiendront compte de :

- la qualité de la méthode de pédagogie active proposée
- la qualité et la diversité du partenariat envisagé (établissement, collectivité, professionnels, associations, autres acteurs du territoire)
- l'ambition de la proposition quant à :
  - la transmission de méthode et outil permettant un essaimage de l'action
  - la mise en œuvre actions à impact collectif, qui contribuent à une évolution des comportements, notamment dans les bassins versants algues vertes et les captages pour l'alimentation en eau potable
  - le rayonnement envisagé de cette action dans et hors de l'établissement
- la compétence et de l'expérience de l'association en éducation à l'environnement et au développement durable, et/ou en pédagogie de projet

Les organisateurs seront attentifs à la répartition géographique des projets sur l'ensemble du territoire breton. Une priorité sera accordée aux projets initiés dans des établissements non accompagnés dans le cadre de l'AAP 2023/2024.

## **6 - Les modalités de dépôt des candidatures**

Le dépôt des dossiers s'effectue sur l'outil Rivage de l'agence de l'eau :

- ✓ [Déposer sa demande d'aide en ligne - Rivage - Aides et redevances - Agence de l'eau Loire-bretagne \(eau-loire-bretagne.fr\)](https://eau-loire-bretagne.fr)

La thématique et le dispositif à sélectionner dans Rivage sont :

- **T09 - Éducation, information, communication institutionnelle et consultation du public**
- **D01 - Programme de sensibilisation aux enjeux de l'eau**

Chaque association ne doit déposer qu'un seul dossier. Dans le cas où elle accompagne plusieurs établissements, chaque projet fera l'objet d'une description et d'un chiffrage séparé.

**Pièces à joindre à votre candidature :**

- un courrier de demande officiel du représentant légal de l'association ;
- la fiche de présentation du projet complétée (annexe 1) ;
- le budget prévisionnel 2025 de l'association, ainsi que le ou les budgets détaillés du projet et son plan de financement ;
- le rapport d'activité et le rapport financier approuvé par la dernière assemblée générale ;
- un RIB au nom de l'association : l'intitulé y figurant doit être le même que celui figurant sur le dossier de candidature ;
- une copie des statuts de l'association en cas de première demande ou de modification des statuts au cours des dernières années ;
- le bilan des actions financées par la DREAL en 2023 et 2024, le cas échéant.

## **6 - Les modalités d'examen des dossiers**

L'instruction des dossiers sera réalisée fin-mai 2025 / début juin 2025, afin de vérifier notamment la complétude du dossier et l'éligibilité du projet en fonction des orientations prioritaires. Un jury de sélection composé des représentants de la DRAAF, de la DREAL et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne se réunira en juin pour étudier l'ensemble des dossiers déposés.

Les décisions de financement seront communiquées fin juin 2025.

À titre indicatif, les projets déposés se situent généralement dans une fourchette de dépense comprise entre 3 000 et 6 000 € par établissement ou par groupes d'élèves. Selon la nature et l'ampleur du projet présenté, la subvention accordée pourra aller au-delà de cette fourchette.

## **7 – Les modalités de financement**

Le montant de l'aide accordée aux associations sera défini en fonction de l'enveloppe de crédits disponibles, du projet présenté par le porteur de projet et du montant des demandes.

L'attribution des aides respectera les règles de financement et les procédures de chaque financeur.

Des cofinancements pourront être envisagés, pour que la subvention puisse couvrir jusqu'à 100 % du montant prévisionnel de la dépense engagée par le porteur de projet.

\*\*\*\*\*

# ----- ANNEXE 1 -----



## Fiche de présentation du projet

**Nom de l'association :**

Nom du référent de l'association en charge du projet :

mail :

tel :

**Nom de l'établissement scolaire :**

Adresse postale :

Nom du ou des enseignant(s) référent(s) :

Adresse(s) mail :

Classe(s) accompagnée(s) et nombre d'apprenants (prévisionnel)

**Description du projet :**

**Autres acteurs susceptibles d'être associés au projet :**

**Nombre de rencontres envisagées avec l'établissement pour le portage de l'action :**

- Phase préparation :

- Phase mise en œuvre :

## ----- ANNEXE 2 -----

### Coordonnées et liens utiles

#### Coordonnées des référents

- pour la DREAL : Caroline Buhot - 02 23 27 44 81

[caroline.buhot@developpement-durable.gouv.fr](mailto:caroline.buhot@developpement-durable.gouv.fr)

- pour la DRAAF : Emmanuelle ZANCHI - 02 99 28 22 55

[emmanuelle.zanchi@agriculture.gouv.fr](mailto:emmanuelle.zanchi@agriculture.gouv.fr)

- pour l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne : Patrick Luneau - 02 96 33 06 20

[patrick.luneau@eau-loire-bretagne.fr](mailto:patrick.luneau@eau-loire-bretagne.fr)

#### Les liens utiles :

<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/espace-educatif.html>

<https://www.millenaire3.com/dossiers/l-eau-1-3-neuf-fiches-sur-les-enjeux-fondamentaux>

<https://www.cieau.com/connaitre-leau/>

<https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/sensibiliser-les-eleves-de-l-enseignement-agricole-a5837.html>

#### Les références bibliographiques :

6<sup>e</sup> rapport du GIEC sur le risque accru de conflits d'usage

Partager l'eau, les enjeux de demain - Alexandre Taithe - Préface de Jean Jouzel - Ed. Technip

<https://agriculture.gouv.fr/eau-agriculture-et-changement-climatique-les-scenarios-du-futur>

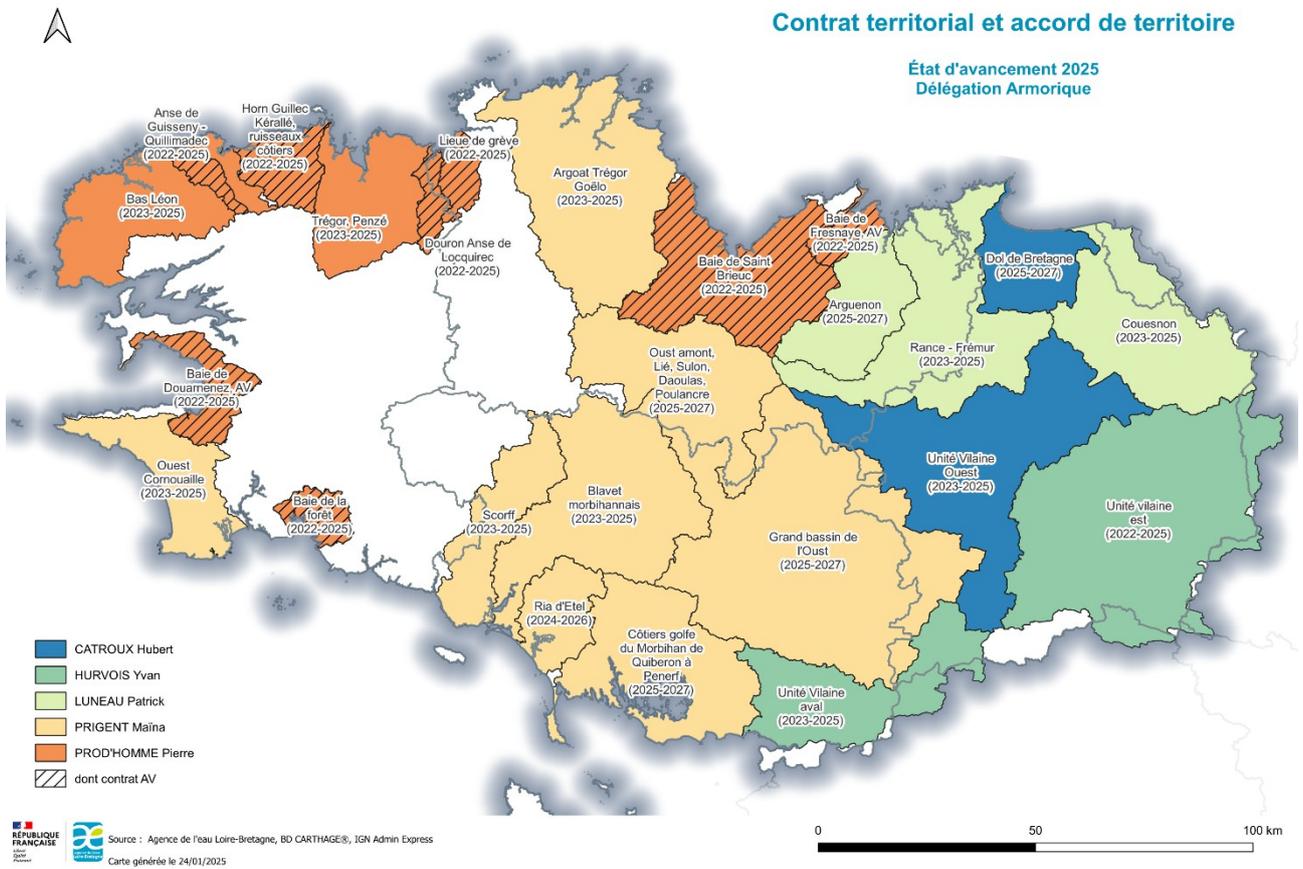
<https://www.thebookedition.com/fr/resilience-alimentaire-et-securite-nationale-p-367243.html>

<https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/centre-ressources/plan-dadaptation-au-changement-climatique-pour-bassin-loire-bretagne>

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/des-eaux-en-bon-etat/sadapter-au-changement-climatiqu.html>

----- ANNEXE 3 -----

# Liste des contrats territoriaux et accords de territoire de Bretagne



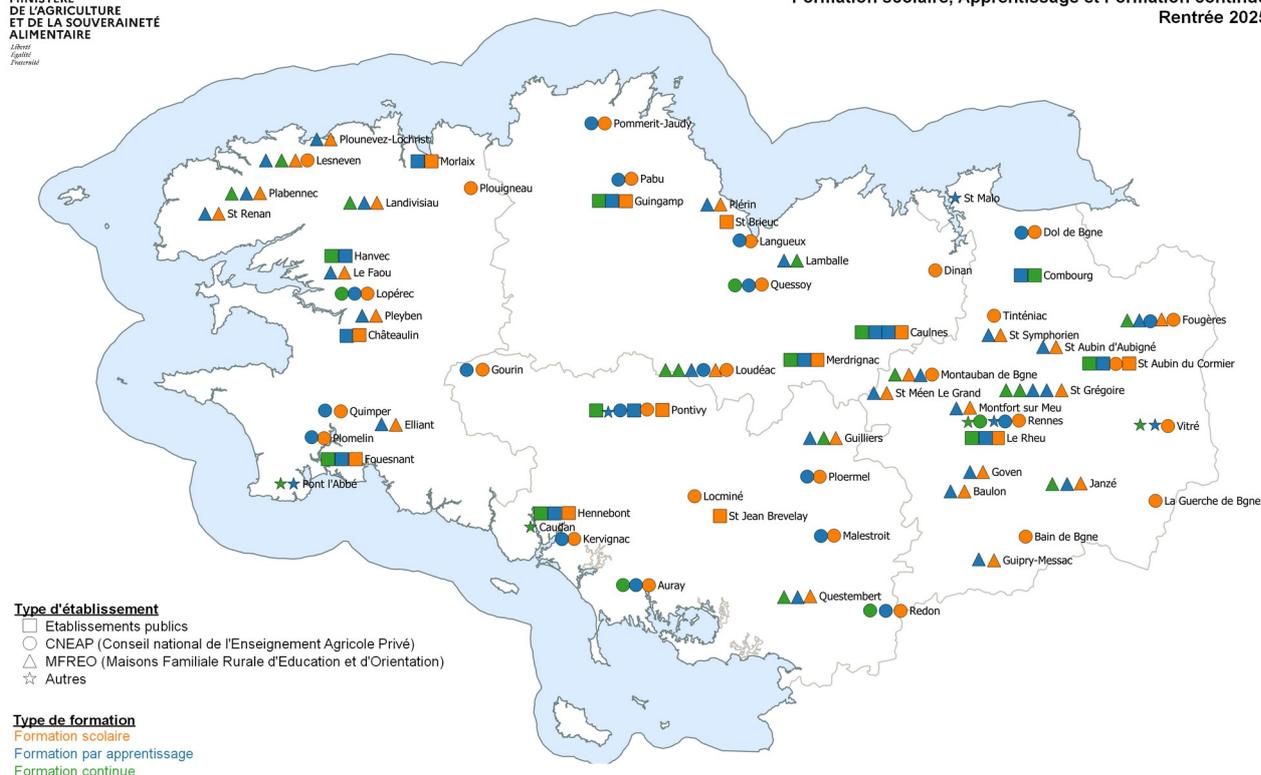
Désignation contrat territorial ou accord de territoire	Porteur du projet	Nom responsable	Prénom responsable	mail responsable	Tél.
AT Dol de Bretagne (2025-2027)	SYN DES BASSINS COTIERS DE LA REGION DE DOL DE BRETAGNE	HYACINTHE	Fabien	<a href="mailto:technique@sage-dol.fr">technique@sage-dol.fr</a>	02 57 64 02 58
CT SCORFF 2023-2025	LORIENT AGGLOMERATION	HARRAULT	Stéphanie	<a href="mailto:sharrault@agglo-orient.fr">sharrault@agglo-orient.fr</a>	02 90 74 72 77
AT Arguenon (2025-2027)	SM ARGUENON-PENTHIEVRE	RENAULT	Pascal	<a href="mailto:direction@smap22.fr">direction@smap22.fr</a>	02 96 84 49 10
AT Oust amont, Lié, Sulon, Daoulas, Poulancré (2025-2027)	CC LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	LE CORFF	Jordane	<a href="mailto:j.lecorff@loudeac-communaute.bzh">j.lecorff@loudeac-communaute.bzh</a>	02 96 66 14 74
Grand bassin de l'Oust (2025-2027)	SM DU GRAND BASSIN DE L OUST SMGBO	GRENEUX	Laurent	<a href="mailto:laurent.greneux@grandbassindeloust.fr">laurent.greneux@grandbassindeloust.fr</a>	02 97 73 36 49
CT UNITE GESTION VILAINE AVAL 2023-2025 (CE-ZH-Pol diff)	EAUX ET VILAINE EPBV	MONTRELAY	Anne	<a href="mailto:anne.montrelay@eaux-et-vilaine.bzh">anne.montrelay@eaux-et-vilaine.bzh</a>	02 99 90 88 44
CT OUEST CORNOUAILLE 2023-2025 (CE, poll diff, littoral)	SYNDICAT MIXTE SAGE OUEST CORNOUAILLE	PICHERAL	Thomas	<a href="mailto:thomas.picheral@ouesco.fr">thomas.picheral@ouesco.fr</a>	02 98 58 01 02
CT RANCE FREMUR 2023-2025 volet CE, ZH, poll diff	CA DINAN AGGLOMERATION	BOULANGER	Thomas	<a href="mailto:t.boulangier@dinan-agglomeration.fr">t.boulangier@dinan-agglomeration.fr</a>	02 96 87 14 14
AT Côtiers golfe du Morbihan de Quiberon à Penerf (2025-2027)	CA GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	DE LUCA	Floriane	<a href="mailto:F.DELUCA@gmvaggio.bzh">F.DELUCA@gmvaggio.bzh</a>	02 97 68 14 24
AT Côtiers golfe du Morbihan de Quiberon à Penerf (2025-2027)	AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	QUILFEN	Juliette	<a href="mailto:juliette.quilfen@auray-quiberon.fr">juliette.quilfen@auray-quiberon.fr</a>	09 71 74 00 50
CT TREGOR 2023-2025	CA MORLAIX COMMUNAUTE	BLOCH	Karine	<a href="mailto:karine.bloch@agglo.morlaix.fr">karine.bloch@agglo.morlaix.fr</a>	02 98 15 15 17
CT GRAND TRIEUX JAUDY GUINDY BIZIEN 2023-2025	LANNION TREGOR COMMUNAUTE	ROCHARD	Loic	<a href="mailto:loic.rochard@lannion-tregor.com">loic.rochard@lannion-tregor.com</a>	02 96 05 01 62
CT GRAND TRIEUX JAUDY GUINDY BIZIEN 2023-2025	CA GUINGAMP PAIMPOL AGGLO DE L ARMOR A L ARGOAT	MERCIER	Florent	<a href="mailto:f.mercier@guingamp-paimpol.bzh">f.mercier@guingamp-paimpol.bzh</a>	02 30 08 00 41
CT GRAND TRIEUX JAUDY GUINDY BIZIEN 2023-2025	LEFF ARMOR COMMUNAUTE	THOS	Jean- Baptiste	<a href="mailto:jean-baptiste.thos@leffarmor.fr">jean-baptiste.thos@leffarmor.fr</a>	06 89 98 86 82
CT BLAVET MORBIHANNAIS 2023-2025 (CE - Poll diff)	SYNDICAT BLAVET TERRES ET EAUX	DANGIN	Aline	<a href="mailto:aline.dangin@blavet.bzh">aline.dangin@blavet.bzh</a>	02 97 51 08 35
CT BAS LEON 2023-2025	SMAH BASSINS DU BAS LEON	BARIC	Mélanie	<a href="mailto:sage.basleon@orange.fr">sage.basleon@orange.fr</a>	02 30 97 06 69
CT RIA D'ETEL 2021-2023 (Poll dif, CE, ZH)	SYNDICAT MIXTE DE LA RIA ETEL	THIBAUT	Laurent	<a href="mailto:laurent.thibault@ria-etel.com">laurent.thibault@ria-etel.com</a>	02 97 55 57 50
CT UNITE GESTION VILAINE EST 2022-2024 (Semnon+Vilaine amont+Chevré+Seiche)	EAUX ET VILAINE EPTB	GARNIER	sandrine	<a href="mailto:sandrine.garnier@eaux-et-vilaine.bzh">sandrine.garnier@eaux-et-vilaine.bzh</a>	02 30 06 06 61
CT RADE DE BREST élaboration 2022-2023	SYNDICAT DE BASSIN ELORN	LE MOAL	Romain	<a href="mailto:romain.lemoal@bassin-elorn.fr">romain.lemoal@bassin-elorn.fr</a>	02 98 25 93 51
CT COUESNON 2023-2025	SYND BASSIN VERSANT DU COUESNON	GAUTHIER	Emmanuelle	<a href="mailto:emmanuelle.gauthier@bassin-couesnon.fr">emmanuelle.gauthier@bassin-couesnon.fr</a>	02 30 96 33 06
CT BAIE DE LA FRESNAYE 2022-2024 - PLAV3	CA DINAN AGGLOMERATION	DENIEUL	Elvis	<a href="mailto:e.denieul@dinan-agglomeration.fr">e.denieul@dinan-agglomeration.fr</a>	02 96 87 14 14
CT BAIE DE SAINT BRIEUC 2022-2024 - PLAV3	SM DE LA BAIE DE SAINT BRIEUC	JUBERT	Franck	<a href="mailto:info.sage@pays-de-saintbrieuc.org">info.sage@pays-de-saintbrieuc.org</a>	02 96 58 62 23
CT HORN, GUILLEC, KERALLE ET RUISSEAUX COTIERS 2022-2024 - PLAV3	SM PROD TRANSP EAU DE L'HORN	MORVAN-ROUXEL	Valérie	<a href="mailto:direction@smhorn.fr">direction@smhorn.fr</a>	02 98 69 51 02
CT QUILLIMADEC ALANAN 2022-2024 - PLAV3	CC LESNEVEN COTE DES LEGENDES	VANNIEU-WENHUYSE	Anaïs	<a href="mailto:bvagri@clcl.bzh">bvagri@clcl.bzh</a>	02 98 21 87 87
CT BAIE DE DOUARNENEZ 2022-2024 - PLAV3	EPAB	BOISHUS	Alida	<a href="mailto:sagebaiedouarnenez2@epab.fr">sagebaiedouarnenez2@epab.fr</a>	02 29 40 41 30
CT BAIE DE LA FORÊT 2022-2024 - PLAV3	CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION	BRANELLEC	Mélanie	<a href="mailto:melanie.branellec@cca.bzh">melanie.branellec@cca.bzh</a>	02 30 97 06 69
CT LIEUE DE GREVE 2022-2024 - PLAV3	LANNION TREGOR COMMUNAUTE	BRIANT	Gwénaëlle	<a href="mailto:gwenaelle.briant@lannion-tregor.com">gwenaelle.briant@lannion-tregor.com</a>	02 96 05 60 51
CT DOURON 2022-2024 - PLAV3	CA MORLAIX COMMUNAUTE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT	BLOCH	Karine	<a href="mailto:karine.bloch@andour.bzh">karine.bloch@andour.bzh</a>	02 98 15 15 17
CT UNITE GESTION VILAINE OUEST 2023-2025	EAUX ET VILAINE EPBV	DUCHANGE	Sophie	<a href="mailto:sophie.duchange@eaux-et-vilaine.bzh">sophie.duchange@eaux-et-vilaine.bzh</a>	02 30 07 07 80

# ANNEXE 4

## Liste des établissements d'enseignement agricoles bretons



Etablissements d'enseignement technique agricole en Bretagne  
Formation scolaire, Apprentissage et Formation continue  
Rentrée 2025



Éditée le 10 janvier 2025 - Draaf Bretagne/Service de la formation et du développement/ASS

IGN GEOFLA2015

Établissement	Adresse postale	Téléphone	Mail
Lycée La Ville Davy Quessoy	La Ville Davy - 22120 QUESSOY	02.96.42.52.00	quessoy@cneap.fr
MFR de Loudéac	31 rue Anatole Le Braz - BP 561 - 22605 LOUDEAC	02.96.28.02.27	mfr.loudeac@mfr.asso.fr
MFR de Plérin	Moulin de Colvé - 22190 PLERIN	02.96.33.44.60	mfr.plerin@mfr.asso.fr
EPLEFPA Caulnes	Route de Dinan - 22350 CAULNES	02.96.83.92.68	legta.caulnes@educagri.fr
EPLEFPA de Guingamp	Kernilien - BP 10432 - 22204 GUINGAMP	02.96.40.67.50	legta.guingamp@educagri.fr
MFR de Lamballe	Place du Champ de Foire - 22400 LAMBALLE ARMOR	09.74.19.87.97	mfr.bretagne-centre@mfr.asso.fr
EPLEFPA de Merdrignac	6 rue du Porhoët - 22230 MERDRIGNAC	02.96.28.41.12	legta.merdrignac@educagri.fr
Lycée professionnel de St Brieuc	"Jean Moulin" - Rue de Vau Gicquel - BP 57050 - 22070 SAINT BRIEUC CEDEX 3	02.96.75.12.30	lpa.st-brieuc@educagri.fr
Lycée Professionnel du Restmeur	Runvarec - 22200 PABU - GUINGAMP	02.96.43.70.71	pabu-guingamp@cneap.fr
Lycée Services Dominique Savio Dinan	22 rue Chateaubriand - BP 56366 - 22106 DINAN CEDEX	02.96.39.78.54	dinan@cneap.fr

Établissement	Adresse postale	Téléphone	Mail
Lycée Xavier Grall Loudéac	"Xavier Grall" - 8 rue Lavergne - BP 531 - 22605 LOUDEAC CEDEX	02.96.28.03.43	loudeac@cneap.fr
Ecole Saint Illan Langueux	52 rue Saint Illan - BP 14 - 22360 LANGUEUX	02.96.52.58.58	langueux@cneap.fr
LEAP Pommerit-Jaudy	Le Chef du Bois - BP 36 - 22450 POMMERIT JAUDY	02.96.91.35.63	pommerit-jaudy@cneap.fr
EPLEFPA de Chateaulin Morlaix Site Morlaix	site de Suscinio - 29600 MORLAIX	02.98.86.05.43	legta.chateaulin@educagri.fr
EPLEFPA de Chateaulin Morlaix Site Chateaulin	Site Chateaulin - Rocade de Parc Bihan - BP 26 - 29150 CHATEAULIN	02.98.86.05.43	legta.chateaulin@educagri.fr
MFR de Pleyben	Goas An Drevers - 2 rue Maurice de Trésiguidy - BP 20 - 29190 PLEYBEN	02.98.26.61.77	mfr.pleyben@mfr.asso.fr
MFR de Plabennec	MFR - 15 rue des Ecoles - 29860 PLABENNEC	02.98.40.40.73	mfr.plabennec@mfr.asso.fr
MFR de Lesneven	Route de Plouider - 29260 LESNEVEN	02.98.83.33.08	mfr.lesneven@mfr.asso.fr
MFR du Faou	Institut de Rumengol - Route du Cranou - 29590 LE FAOU	02.98.81.93.07	mfr.rumengol@mfr.asso.fr
Lycée le Nivot	Le Nivot - 29590 LOPEREC	02.98.81.10.04	loperec@cneap.fr
EPLEFPA de Quimper Fouesnant	3 Chemin de Kernoac'h - 29170 FOUESNANT	02.98.56.00.04	epl.quimper@educagri.fr
Lycée de Plomelin	Domaine de Kerbernez - 29700 PLOMELIN	02.98.94.42.24	plomelin@cneap.fr
Agrotec'h Lesneven	Le Cleusmeur - 5 rue du Chanoine Calvez - 29260 LESNEVEN	02.98.21.23.24	lesneven@cneap.fr
Lycée Le Nivot	Le Nivot - 29590 LOPEREC	02.98.81.10.04	loperec@cneap.fr
Lycée Kerustum Quimper	12 allée de Kerustum - BP 1145 - 29101 QUIMPER CEDEX	02.98.64.04.40	quimper@cneap.fr
Lycée Sainte Marie	1 rue Boileau - BP 23 - 29610 PLOUIGNEAU	02.98.79.83.00	plouigneau@cneap.fr
MFR de Landivisiau	41 rue Georges Clémenceau - 29400 LANDIVISIAU	02.98.68.02.24	mfr.landivisiau@mfr.asso.fr
MFR St Renan	4 route Le Mengleuz - 29290 ST RENAN	02.98.84.21.58	mfr.st-renan@mfr.asso.fr
MFR de Plounevez-Lochrist	9 rue de la Gare - 29430 PLOUNEVEZ LOCHRIST	02.98.61.41.30	mfr.plounevez-lochrist@mfr.asso.fr
MFR d'Elliant	13 rue St Yves - BP 11 - 29370 ELLIANT	02.98.94.18.68	ireo.elliant@mfr.asso.fr
Lycée St Gabriel	Rue Jean Lautérdou - 29120 PONT-L'ABBE	02.98.66.08.44	contact@saint-gabriel.fr
MFR de Montauban Bretagne	La Rouvraie - 35360 MONTAUBAN DE BGNE	02.99.06.42.56	mfr.montauban-bretagne@mfr.asso.fr
MFR de St Symphorien	La Chatière - 35630 ST SYMPHORIEN	02.99.45.46.12	mfr.hede@mfr.asso.fr
MFR de Guipry-Messac	Rue des Prés Vonaud - 35480 GUIPRY MESSAC	02.99.34.61.29	mfr.messac@mfr.asso.fr
MFR de Goven	34 rue des Croix de Roche - 35580 GOVEN	02.99.42.01.26	mfr.goven@mfr.asso.fr
MFR de St Grégoire	14 Les Rabinardières - 35760 ST GREGOIRE	02.99.68.81.11	mfr.st-gregoire@mfr.asso.fr
MFR de Fougères	MFR - 1 et 3 bis rue des Cotterêts - 35300 FOUGERES	02.99.94.84.00	mfr.fougeres@mfr.asso.fr

Établissement	Adresse postale	Téléphone	Mail
MRF de Janzé	La Jaroussaye - 41 rue du Bois Rougé - 35150 JANZE	02.99.47.04.52	mfr.janze@mfr.asso.fr
Groupe St Exupéry - LEAP St Exupéry Rennes	Rue Fernand Robert - CS 84233 - 35000 RENNES	02.99.59.80.66	rennes@cneap.fr
EPLEFPA de St Aubin du Cormier	Lande de la Rencontre - BP 12 - 35140 St AUBIN DU CORMIER	02.99.45.14.45	epl.st-aubin@educagri.fr
Agromousquetaires Vitré	Les tertres noirs - BP 70333 - 35503 VITRE CEDEX	02.99.74.10.50	AGROM_EMA@mousquetaires.com
EPLEFPA Rennes Le Rheu	BP 55124 - 35650 LE RHEU	02.99.29.73.45	legta.le-rheu@educagri.fr
MFR de Montfort sur Meu	CFTA - L'Abbaye - BP 56252 - 35162 MONTFORT SUR MEU CEDEX	02.99.09.02.33	cfta.montfort@mfr.asso.fr
Lycée Public Maritime Florence Arthaud	Lycée Public Maritime Florence Arthaud - 36 rue de la Croix-Désilles - 35400 ST MALO	02.99.81.97.10	lpm-saint-malo@developpement-durable.gouv.fr
Lycée Les Vergers	4 rue des Murets - BP 96 - 35120 DOL DE BRETAGNE	02.99.48.17.28	dol-de-bretagne@cneap.fr
Lycée St Nicolas - La Providence	28 rue de Rennes - BP 36034 - 35360 MONTAUBAN DE BGNE	02.99.06.52.84	montauban-de-bretagne@cneap.fr
Groupe St Exupéry - Site de La Guerche de Bgne	Site G. Frassati - Rue Fernand Robert - CS 84233 - 35042 RENNES CEDEX	02.99.59.34.94	rennes@cneap.fr
Groupe St Exupéry - Site de Vitré	Site G. Frassati - Rue Fernand Robert - CS 84233 - 35042 RENNES CEDEX	02.99.59.34.94	rennes@cneap.fr
Lycée professionnel Tinténiac	50 rue Nationale - BP 20 - 35190 TINTENIAC	02.99.68.06.50	tinteniacc@cneap.fr
Lycée Fougères	Jean-Baptiste Le Taillandier - Parc de Montaubert - 35300 FOUGERES	02.99.17.22.30	fougeres@cneap.fr
ISSAT Redon	6 rue de La Maillardais - 35600 REDON	02.99.71.11.00	redon@issat.cneap.fr
Lycée La Noé St Yves Bain de Bretagne	Rue Ste Emerance - BP 67025 - 35470 BAIN DE BRETAGNE	02.99.43.71.78	bain-de-bretagne@cneap.fr
MFR de Baulon	12 bis rue du Bignon - 35580 BAULON	02.99.85.36.03	mfr.baulon@mfr.asso.fr
MFR de St Méen le Grand	40 rue de Merdrignac - 35290 ST MEEN LE GRAND	02.99.09.61.10	mfr.st-meen@mfr.asso.fr
MFR St Aubin d'Aubigné	4 allée du Clos Sireuil - 35250 ST AUBIN D'AUBIGNE	02.99.55.20.81	mfr.st-aubin-aubigne@mfr.asso.fr
MFR de Questembert	MFR - 1 Boulevard Pasteur - BP 12 - 56230 QUESTEMBERT	02.97.26.10.77	mfr.questembert@mfr.asso.fr
MFR de Guilliers	MFR - 22 route de Josselin - 56490 GUILLIERS	02.97.74.40.64	mfr.guilliers@mfr.asso.fr
EPLEFPA de Pontivy St Jean Brevenay Hennebont - Site de Pontivy	"Le Gros Chêne" - Rue de Bretagne - BP 181 - 56308 PONTIVY CEDEX	02.97.25.93.10	epl.pontivy@educagri.fr
EPLEFPA de Pontivy St Jean Brevenay Hennebont Site St Jean Brevelay	Le Sullio - 56660 ST JEAN BREVELAY	02.97.60.31.93	lpa.brevelay@educagri.fr
Lycée St Yves Gourin	"St Yves" - 2 rue de la Libération - BP 38 - 56110 GOURIN	02.97.23.37.10	gourin@cneap.fr

Établissement	Adresse postale	Téléphone	Mail
Lycée Kerlebost Pontivy	"Les Sts Anges" - Kerlebost - St Thuriau - BP 80033 - 56306 PONTIVY CEDEX	02.97.28.99.66	pontivy@cneap.fr
LEAP Pontivy - Site de Locminé	"Les Sts Anges" - Kerlebost - St Thuriau - BP 80033 - 56306 PONTIVY CEDEX	02.97.28.99.66	pontivy@cneap.fr
Lycée La Touche Ploermel	La Touche - BP 38 - 56801 PLOERMEL CEDEX	02.97.73.32.89	ploermel@cneap.fr
LEAP Malestroit	20 place du Dr Queinnec - BP 62 - 56140 MALESTROIT	02.97.75.12.49	malestroit@cneap.fr
lycée professionnel Auray	Kerplouz - Route du Bono - BP 40417 - 56404 AURAY CEDEX	02.97.24.34.40	auray@cneap.fr
LEAP Kervignac	3 rue de Ker Anna - 56700 KERVIGNAC	02.97.02.11.20	kervignac@cneap.fr